



## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

Objet	Code Novis	
Lieu		

Relevé d'état	N° entreprise	
Bâtiment, environnement, infrastructure		

Area	Degré de protection	
------	---------------------	--

Propriétaire du bâtiment							
Swisscom							
SIMAG							
Tiers		Nom et adresse:					

Clause télécommunication définie contractuellement:	Oui	oui / non
---	-----	-----------

Adresse du bâtiment:		Désignation:		Date de relevé:		Heure:	xx.xx – xx.xx h
----------------------	--	--------------	--	-----------------	--	--------	-----------------

NPA bâtiment:		Interlocuteur sur site:		Relevé par:	#NV		
---------------	--	-------------------------	--	-------------	-----	--	--

Autres Participant

Signatures des participants:



## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

---



## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

---

### Remarques:

- Pour les bâtiments de la classe de protection F4, l'installation d'un détecteur d'incendie avec protection complète conformément aux directives SCS est prescrite.

### Bases en vigueur pour le relevé:

- Plans des bâtiments
- Plans de l'installation de détection d'incendie, plans de service du feu
- Exigences / prises de position de l'assurance immobilière
- Dispositions d'exécution (extrait IDI)

### Risques possibles / répercussions sur les locaux et les équipements de SCS

- Destruction des conduites d'alimentation (câbles électriques, informatiques) suite à un incendie causé par une protection insuffisante (gaines techniques incombustibles, conduites de câbles incombustibles, gaine et cloisons de câble incombustibles)
  - Destruction d'installations techniques (élément de réseau, systèmes informatiques) suite à un incendie causé par une protection insuffisante et conduisant à une panne de service grave ou des pertes (Single Points of Failure) des capacités opérationnelles (processus)
  - Propagation de la fumée d'incendie dans tout le bâtiment.
  - Rupture partielle de la substance architecturale sous l'effet de la chaleur de l'incendie.
  - Composants électriques ou électroniques corrosifs (connecteurs, circuits imprimés) en raison de gaz de combustion agressifs.
  - Endommagement de l'infrastructure technique par l'eau ou la mousse d'extinction.
  - Accès aux locaux SCS empêché suite à l'incendie.
-

## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

### Critères impératifs (critères d'exclusion)

Si la réponse à l'une des questions sous 0.1 et 0.2 est oui, le **remplacement de l'IDI est obligatoire**.

La liste de contrôle permet de déterminer la nécessité d'une protection totale ou partielle.

**Merci de saisir un x dans la colonne oui le cas échéant.**

Désignation	Oui	Remarques	Remarques
<b>0 Installations de protection anti-incendie</b>			
<b>0.1 IDI existante</b>			
0.1.1 IDI existante avec détecteurs à plusieurs critères (p. ex. Siemens Algorex, etc.)		Question pertinente uniquement pour répondre par oui ou non à l'assainissement !	<b>Si oui, il n'est pas nécessaire d'effectuer un relevé.</b>
0.1.2 Asservissements incendie dans tout le bâtiment (p. ex. ascenseurs au repos, commande des installations d'aération, fermeture automatique des clapets coupe-feu, dispositif d'évacuation, etc.)		Question pertinente uniquement pour répondre par oui ou non à l'assainissement !	<b>Si oui, il n'est pas nécessaire d'effectuer un relevé.</b>
0.1.3 Asservissements incendie dans tout le bâtiment (p. ex. ascenseurs au repos, commande des installations d'aération, fermeture automatique des clapets coupe-feu, dispositif d'évacuation, etc.)		Risque élevé suite à la menace d'installations techniques importantes (éléments de réseau, processus informatiques, etc.) Destruction d'installations techniques (élément de réseau, systèmes informatiques) suite à un incendie conduisant à une panne de service grave ou des pertes (Single Points of Failure) des capacités opérationnelles (processus)	<b>Si oui, il n'est pas nécessaire d'effectuer un relevé.</b>
<b>0.2 Bases légales</b>			
0.2.1 Selon la directive de protection incendie (DPI) actuelle		En fonction de leur occupation ou de leur affectation, les constructions ou les compartiments coupe-feu de certaines dimensions sont à équiper d'une IDI	<b>Si oui, il n'est pas nécessaire d'effectuer un relevé.</b>

## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

Désignation	Oui	Pondération	Remarques	Photo	Mesures	Oui	Pondération mesure
<b>1. Informations générales</b>							
<b>1.1 Environnement</b>							
1.1.1 Risque élevé en raison de la situation / du voisinage, p. ex. installations dangereuses, stations-services, industrie, etc. (parc de cuves, incendie, enfumage, démo etc.)		10			Parois coupe-feu. Renforcement de la façade concernée.		5
1.1.2 Risque élevé en raison de la proximité avec un principal axe de circulation pour le transport de matériaux dangereux (route, chemins de fer le long ou devant le bâtiment)		10			Protection anti-collision pour les éléments de construction porteurs. Renforcement de la façade concernée.		5
1.1.3 Risque élevé en raison de la situation générale du bâtiment (lieu isolé, mauvaise accessibilité, état des routes lors intempéries, etc.)		10			Organisation de la surveillance. Rondes de contrôle régulières		5
<b>Total 1.1</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>points maximum</b>		<b>désormais:</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
<b>1.2 Immeuble</b>							
1.2.1 Risque élevé car les locaux SCS font partie d'un complexe, (hors propriété de SCS, locataires à risque dans le bâtiment)		20			Renforcement des accès. Protection anti-vandalisme. Volets roulants anti-effraction.		10
1.2.2 Autres utilisations dans le même bâtiment		15			Renforcement des accès. Protection anti-vandalisme. Volets roulants anti-effraction.		10
1.2.3 Commerces / logements dans le même bâtiment		10			Renforcement des accès. Protection anti-vandalisme. Volets roulants anti-effraction.		5



## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

### Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

1.2.4	Risque élevé en raison de locataires à grand risque dans le bâtiment. (Motif requis)	40						
-------	--	----	--	--	--	--	--	--

## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

### Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

Désignation	Oui	Pondération	Remarques	Photo	Mesures	Oui	Pondération mesure
1.2.5 Risque élevé en raison de la proximité aux locaux SCS d'un garage souterrain sans extincteurs automatiques (incendie de véhicules)		20			Pose d'extincteurs automatiques.		10
1.2.6 Risque élevé en raison d'autres circonstances spécifiques. (Motif requis)		40			Construction d'espaces coupe-feu, pose de systèmes d'extinction ou autres mesures spécifiques.		20
1.2.7 Risque élevé en raison de l'emplacement des locaux SCS dans le bâtiment: sous-sol (eau d'extinction, inondation)		20			Alimentation ou évacuation de l'eau d'extinction Construction de seuils Pose de portes avec joints étanches		10
1.2.8 Risque élevé en raison de l'emplacement des locaux SCS dans le bâtiment: Rez-de-chaussée (eau d'extinction, inondation, vandalisme, incendie criminel, etc.)		30			Alimentation ou évacuation de l'eau d'extinction Construction de seuils Pose de portes avec joints étanches		15
1.2.9 Risque élevé en raison de l'emplacement des locaux SCS dans le bâtiment: Etages supérieurs (eau d'extinction, propagation du feu d'un étage à l'autre)		15					

## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

1.2.10	Emplacement des locaux SCS dans le bâtiment: Dernier étage (directement sous le toit, propagation du feu d'un étage à l'autre, etc.)		10					
Total 1.2		0	220	points maximum		désormais:	0	80

## 2. Construction

### 2.1 Construction / infrastructure du

2.1.1	Risque élevé en raison de la construction du bâtiment (construction légère, à savoir construction en bois, etc.)		10					
2.1.2	Risque élevé en raison de la construction intérieure, matériau (construction légère, à savoir construction en bois, etc.)		5		Suppression des matériaux. Pose de composants de construction incombustibles.		5	
2.1.3	Risque élevé en raison des matériaux de surface dans les locaux SCS indice d'incendie < 5.3 (difficilement inflammable, enfumage faible)		10		Suppression des matériaux. Pose de composants de construction incombustibles.		10	

## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

### Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

Désignation	Oui	Pondération	Remarques	Photo	Mesures	Oui	Pondération mesure
2.1.4 Risque élevé en raison de points d'aspiration de l'air pour les installations d'aération, tubulures de remplissage, prises extérieures etc. (huile, gaz)		10			Organisation de la maintenance. Sécurisation des tubulures de remplissage. Démontage des prises extérieures. Renforcement physique et sécurisation		5
2.1.5 Risque élevé en raison d'une protection contre la foudre manquante ou défaillante (protection contre la foudre systématique?)		20			Exécution conformément aux dispositions d'exécution SCS		20
2.1.6 Risque élevé en raison d'un concept de mise à la terre manquant ou défaillant (aucun concept de mise à la terre central dans le local d'exploitation?)		5			Exécution conformément aux dispositions d'exécution SCS		5
2.1.7 Risque élevé en raison d'un chauffage au gaz (risque d'explosion en cas de fuite)		20			Organisation de la maintenance.		10
2.1.8 Risque élevé en raison de la ventilation, climatisation		10			Organisation de la maintenance.		5
2.1.9 Risque élevé en raison de la génération de froid		10			Organisation de la maintenance.		5
2.1.10 Risque élevé en raison des installations de câbles SCS dans des pièces de tiers		10			Renforcement du câblage ou pose du câblage		5
2.1.11 Risque élevé en raison de la mise en place d'antennes		5					
2.1.12 Risque élevé en raison de canaux de ventilation utilisés par des tiers dans le local d'exploitation		10			Revêtement de protection contre l'incendie		10
2.1.13 Risque élevé en raison de chemins de câbles utilisés par des tiers dans le local d'exploitation		10			Organisation de la maintenance.		10



## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

Total 2.1	0	135	points maximum		Nouveau:	0	90
-----------	---	-----	----------------	--	----------	---	----

## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

Désignation	Oui	Pondération	Remarques	Photo	Mesures	Oui	Pondération mesure
<b>3. Protection contre les</b>							
<b>3.1 Mesures architectoniques de</b>							
3.1.1 Risque élevé en raison d'espaces coupe-feu manquants ou défaillants conformément à la DPI AEAI actuelle et aux dispositions d'exécution SCS (portes, murs)		20	Eléments fixes: EI90 Eléments amovibles: EI30		Réalisation d'espaces coupe-feu conformément à la DPI AEAI actuelle et aux dispositions d'exécution SCS.		20
3.1.2 Risque élevé en raison de cloisons pare-feux horizontales manquantes (murs, percements, etc.)		10			Organisation de la maintenance Colmatage des cloisons		5
3.1.3 Risque élevé en raison de cloisons pare-feux verticales manquantes (colonnes montantes, puits etc.)		20			Organisation de la maintenance Colmatage des cloisons		10
3.1.4 Risque élevé en raison de clapets coupe-feu manquants		10			Poser des clapets coupe-feu manquants		10
3.1.5 Risque élevé pour le personnel en raison de voies d'évacuation et issues de secours manquantes conformément à la DPI AEAI actuelle		40			Elaborer un concept d'évacuation et le mettre en place		40
3.1.6 Risque élevé pour le personnel en raison d'un éclairage d'urgence ou de plans des issues de secours manquants conformément à la DPI AEAI actuelle		10			Elaborer un concept d'évacuation et le mettre en place		10
<b>Total 3.1</b>	<b>0</b>	<b>110</b>	<b>points maximum</b>		<b>Nouveau:</b>	<b>0</b>	<b>95</b>

## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

Désignation	Oui	Pondération	Remarques	Photo	Mesures	Oui	Pondération mesure
<b>3.2 Mesures techniques de protection</b>							
3.2.1 Intervention des pompiers <sup>1</sup> en principe < 10 min. (zone urbaine)		10					10
3.2.2 Intervention des pompiers <sup>1</sup> en principe < 15 min. (périphérie, banlieue)		20					
3.2.3 Intervention des pompiers <sup>1</sup> en principe < 15 min. (zone rurale)		40					
3.2.4 Risque élevé en raison de l'absence d'un petit extincteur conformément à la DPI AEAI actuelle (extincteurs / plafonds coupe-feu: signalisation postes d'incendie, etc.)		10			Equiper de petits extincteurs conf. à AEAI Organisation de la maintenance et de l'entretien Contrôle périodique		10
3.2.5 Risque élevé en raison de postes d'extinction à eau (PEE) manquants		10			Equiper de postes d'extinction à eau conf. à AEAI Organisation de la maintenance et de l'entretien Contrôle périodique		10
3.2.6 Risque élevé en raison de clapets d'extraction de fumée et de chaleur (EFC) manquants, etc.		20			Equiper de clapets EFC conf. à AEAI Organisation de la maintenance et de l'entretien Contrôle périodique		20
3.2.7 Risque élevé en raison de systèmes d'extinction d'incendie stationnaires manquants (CO2, Inergen, azote, etc.)		10			Installer au besoin		10
3.2.8 Risque élevé en raison de détecteurs de gaz manquants (maintenance, contrôle du fonctionnement etc.)		20			Installer des alarmes pour les concentrations de gaz conformément aux normes SES		20

## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

### Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

3.2.9	Risque élevé en raison d'un asservissement incendie des installations d'ascenseurs, de portes de secours à commande incendie et de systèmes de ventilation manquants ou incomplets		10		Installer conformément aux normes SES		10
<b>Total 3.2</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>points maximum</b>		<b>Nouveau:</b>	<b>0</b>	<b>90</b>

<sup>1</sup> Temps d'intervention des pompiers selon le concept «Pompiers2000plus» de l'assureur immobilier (valable dans toute la Suisse)

## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

Désignation	Oui	Pondération	Remarques	Photo	Mesures	Oui	Pondération mesure
<b>3.3 Mesures organisationnelles de</b>							
3.3.1 Risque élevé en raison d'un manque de manipulation des petits extincteurs et de formation au comportement en cas d'incendie conformément à AEAI (évacuation, point de rassemblement etc.)		10			Organisation de la formation. Formation complémentaire périodique.		5
3.3.2 Risque élevé en raison de la présence de charges calorifiques permanentes (équipement, appareils, etc.)		10			Organisation des rondes de contrôle. Contrôle périodique et vérification de la nécessité de stockage.		10
3.3.3 Risque élevé en raison de charges calorifiques temporaires (emballages, papier, bois, etc.)		20			Organisation des rondes de contrôle. Contrôle et nettoyage périodiques.		10
3.3.4 Risque élevé en raison de dangers d'activation existants (fer à souder, poubelles, fumeurs, cendriers, etc.)		10			Organisation de la formation des collaborateurs. Sensibilisation des collaborateurs.		5
<b>Total 3.3</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>points maximum</b>		Nouveau:	<b>0</b>	<b>30</b>
<b>Total des points</b>	<b>0</b>	<b>695</b>			<b>Total des points après les mesures</b>	<b>0</b>	<b>400</b>

## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

---

### Matrice de répartition des points

Chapitres		Sous-total (avant les mesures)	Sous-total (mesures)	Sous-total après (mesures)
1.1	Environnement	0	0	0
1.2	Immeuble	0	0	0
2.1	Construction / infrastructure du bâtiment	0	0	0
3.1	Mesures architectoniques de protection contre les	0	0	0
3.2	Mesures techniques de protection contre les	0	0	0
3.3	Mesures organisationnelles de	0	0	0
<b>Total des points</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Matrice décisionnelle IDI: Protection totale OUI / NON

Nombre de points	Degré de protection			
	F1	F2	F3	F4
0 – 200	Green	Yellow	Yellow	Red
200 – 400	Green	Yellow	Red	Red
400 – 610	Green	Red	Red	Red



Aucune IDI nécessaire.

Remplacement de l'IDI protection partielle nécessaire.

Remplacement de l'IDI protection totale nécessaire.

## SE-01773-C1-SE-PHY-Matrice de décision détection d'incendie

Gestion des risques: Surveillance de la détection d'incendie

---

### Définition de la protection totale:

Dans le cadre d'une protection totale, toutes les pièces (y compris tiers) d'un bâtiment sont équipées de détecteurs de fumée.

Si les bâtiments sont attenants, la délimitation se fait par le biais des murs coupe-feu (EI180 nbb). Si aucun équipement d'exploitation n'a été installé par Swisscom dans un bâtiment attenant, cette partie du bâtiment ne doit pas être incluse dans l'analyse dans la mesure où il existe une séparation continue par le biais d'un mur coupe-feu.

S'il existe des couloirs entre les différentes parties du bâtiment, ceux-ci doivent être colmatés (EI180 nbb). En cas d'impossibilité, de nouvelles mesures d'accompagnement doivent être prises. Il est par exemple possible de monter un sas avec deux portes EI60 et des joints étanches.

### Définition de la protection partielle:

Dans le cadre d'une protection partielle, toutes les pièces munies d'équipements d'exploitation Swisscom et toutes les pièces directement attenantes, aussi bien horizontalement que verticalement, doivent être protégées. Une surveillance partielle doit en principe également inclure au moins les issues de secours et les pièces où le risque d'incendie est élevé.

Il faut en plus mettre en place les mesures d'accompagnement conformément à la liste de contrôle. Pour des informations détaillées sur le périmètre de surveillance, voir «Directive technique SES pour installations de détection d'incendie», chap. 4 Périmètre de surveillance.

### Spécificités locales:

Il est également nécessaire d'intégrer les spécificités locales à l'analyse de nombreux immeubles.

Il s'agit avant tout de spécificités liées aux bâtiments ou à des locataires tiers à risques particuliers.

Ces risques spécifiques doivent toujours être justifiés. Pos. 1.2.4 et 1.2.6